



Commune de Cottens
Assemblée communale du 2 mai 2023
à 20.00 heures, à la salle paroissiale

Tractanda

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2022** (ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration & Autorités/Assemblées/Procès verbaux)

- 2. Comptes 2022**
 - 2.1.** Présentation des comptes de résultats 2022 et des investissements 2022
 - 2.2.** Prise de position de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - 2.3.** Approbation

- 3. Modifications de divers règlements**
 - 3.1. Règlement relatif à la participation communale aux frais de soins dentaires scolaires**
Vote

 - 3.2. Statuts du COSAHL – Clé de répartition des charges**
Rapport de la commission financière
Vote

 - 3.3. Statuts de l'ABVGN – Limite d'endettement**
Rapport de la commission financière
Vote

 - 3.4. Règlement du cimetière**
Précisions relatives au tarif d'entrée (par personne) et aux autres prestations
Vote

- 4. Election complémentaire à la commission des naturalisations**

- 5. Divers**

Les différents documents relatifs aux points à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouvertures ainsi que sur le site Internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration & Autorités / Assemblées / Prochaine Assemblée.

Le Conseil communal